



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et
des sports DDPS

Office fédéral de la protection de la population OFPP

MODÈLES

POUR LA PRÉPARATION DE PLANS D'ÉVACUATION CANTONAUX



CONTENU

1.	CONTEXTE	- 3 -
2.	BUT	- 6 -
3.	DESTINATAIRES	- 7 -
4.	POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE, CENTRES D'ACCUEIL ET CENTRES D'ASSISTANCE	- 8 -
	Points de rencontre d'urgence	- 8 -
	Centres d'accueil	- 9 -
	Centre d'assistance	- 9 -
5.	DANGERS ET NÉCESSITÉ D'UNE ÉVACUATION	- 10 -

Avant-propos

En 2017 et 2018, les cantons d'Argovie et de Soleure ont mené ensemble le projet « Évacuation et communication d'urgence » en se fondant sur les directives fédérales et créé des bases pour la planification dans ces domaines. Les conditions sont ainsi réunies pour planifier – indépendamment d'un scénario donné – une évacuation préventive à grande échelle et la mettre en œuvre en cas d'événement. Les points de rencontre d'urgence sont au centre du projet. Ils servent à la population touchée de point d'accueil initial dans les communes – non seulement en cas d'évacuation, mais également lors d'autres situations d'urgence. En cas de défaillance d'infrastructures critiques notamment, ils peuvent par exemple être utilisés pour l'échange d'informations entre les autorités et la population, comme points de distribution d'eau potable ou pour répondre à d'autres besoins de base.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a apporté sa collaboration au projet. D'entente avec les cantons d'Argovie et de Soleure, il met les résultats de ces travaux à la disposition de tous les intéressés, sous une forme légèrement adaptée et partiellement généralisée. Les cantons peuvent, à l'aide de modèles de documents, préparer leurs propres plans d'évacuation et organiser des points de rencontre d'urgence. Ces modèles présentent une structure modulaire. Les cantons peuvent ainsi en tirer les aspects pertinents pour eux et les adapter ou les étendre le cas échéant. Il ne s'agit pas de directives, mais de recommandations émises par l'OFPP sur la base des résultats du projet « Évacuation et communication d'urgence » mis en œuvre par les cantons d'Argovie et de Soleure.

L'OFPP tient à remercier les responsables de ces cantons pour leur précieuse collaboration.

1

1. Contexte

En Suisse, la planification d'évacuations verticales, en particulier dans la perspective d'un conflit armé, représente un élément important des plans d'action de la protection civile et de la protection de la population depuis plusieurs décennies. Pour celle d'évacuations à petite échelle, il existe déjà un document de référence, « La planification de petites évacuations », publié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Depuis les travaux lancés par le groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection de la population en cas de situation d'urgence suite à des événements extrêmes en Suisse (IDA NOMEX), institué par le Conseil fédéral après l'accident majeur survenu dans la centrale nucléaire japonaise de Fukushima en 2011, les évacuations horizontales à grande échelle se voient également accorder une grande importance en Suisse. Les bases légales ont ainsi été adaptées et de nouveaux documents de base, englobant notamment les publications suivantes de l'OFPP, ont été élaborées au niveau fédéral :

- le « Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse » du 23 juin 2015 ;
- le « Concept national de planification et de mise en œuvre des mesures à prendre pour les évacuations à grande échelle en cas d'accident dans une CN » du 1^{er} juin 2016 ;
- « l'Aide-mémoire pour la planification d'évacuations à grande échelle dans les cantons » du 20 juin 2017.

Une évacuation à grande échelle peut avoir lieu avant qu'un événement ne se produise (évacuation préventive), par exemple avant que des substances radioactives ne s'échappent dans l'environnement, ou consécutivement à celui-ci (évacuation ultérieure).

La préparation à une évacuation à grande échelle est une tâche d'envergure, à laquelle la Confédération et les cantons doivent s'atteler de concert. L'OFPP soutient les cantons dans les domaines des planifications d'évacuations qui les concernent et assume notamment le rôle de coordinateur à cet égard.

C'est pourquoi l'OFPP a collaboré en 2017 et 2018 au projet « Évacuation et communication d'urgence » des cantons d'Argovie et de Soleure. Il s'agissait de créer les conditions nécessaires pour pouvoir planifier une

1

évacuation préventive à grande échelle et la mettre en œuvre en cas d'événement.

À cette fin, outre un document de base, des plans d'action pour les cinq aspects suivants ont été établis :

- « Points de rencontre d'urgence »,
- « Centres d'accueil »,
- « Centres d'assistance »,
- « Évacuation préventive à grande échelle en cas d'accident dans une CN »,
- « Évacuation préventive à grande échelle en cas d'inondation d'origine technique ».

Ces documents comprennent des lignes directrices telles que des listes de contrôle et de matériel. Ils servent en particulier à planifier le transfert des personnes dépendant des transports publics, c'est-à-dire de celles qui, ne pouvant quitter la zone à évacuer par leurs propres moyens, ont besoin de l'aide des autorités. L'expérience montre que ce groupe de personnes représente environ un tiers de la population résidante.

Les plans d'action « Points de rencontre d'urgence », « Centres d'accueil » et « Centres d'assistance » s'appuient en majeure partie sur le scénario d'un accident de centrale nucléaire (CN) en Suisse, c'est-à-dire celui qui devrait impliquer le déplacement du plus grand nombre de personnes. Tous trois doivent toutefois pouvoir être utilisés indépendamment des dangers. Cela s'applique en particulier aux « Points de rencontre d'urgence », qui doivent pouvoir également être mis en service en cas de défaillance de l'approvisionnement en électricité ou en eau potable. Mais les centres d'accueil sont eux aussi prévus de manière à pouvoir être opérationnels par exemple lors de l'afflux de personnes en quête de protection venant d'autres cantons ou de l'étranger.

L'événement le plus susceptible de donner lieu à une évacuation préventive à grande échelle étant un accident survenant dans une CN ou dans un ouvrage d'accumulation, deux autres plans d'action, spécifiques à ces risques, ont en outre été établis : « Évacuation préventive à grande échelle en cas d'accident dans une CN » et « Évacuation préventive à grande échelle en cas d'inondation d'origine technique ».

Les travaux liés au projet « Évacuation et communication d'urgence » des cantons d'Argovie et de Soleure ne portaient par contre pas sur les évacuations à petite échelle ou ultérieures ni sur les aspects à aborder

1

après une évacuation préventive à grande échelle et le transfert en lieu sûr de la population évacuée, comme le retour dans la zone évacuée ou la décontamination des régions touchées. Ces aspects seront traités dans le cadre de projets distincts.

2

2. But

Les résultats des travaux liés aux plans d'action « Points de rencontre d'urgence », « Centres d'accueil » et « Centres d'assistance » dans le cadre du projet « Évacuation et communication d'urgence » ainsi que les deux documents (en annexe) se rapportant spécifiquement à un accident dans une CN et à une inondation d'origine technique, seront mis à la disposition des cantons en français, en allemand et en italien pour l'élaboration de leurs propres planifications. Le but est également d'avoir une certaine unité de doctrine dans tout le pays.

Ces modèles de documents se présentent sous une forme modulaire afin de permettre aux cantons d'en tirer les aspects pertinents pour eux et de les adapter ou de les étendre le cas échéant.

3

3. Destinataires

Ces modèles s'adressent en premier lieu aux responsables cantonaux pour l'organisation d'évacuations à grande échelle et pour la mise en place et l'exploitation de points de rencontre d'urgence, de centres d'accueil et de centres d'assistance. Il s'agit notamment des organes suivants :

- organisations de conduite cantonales (OCC) / états-majors de conduite cantonaux (EMCC) ;
- organes de conduite régionaux (OCR) / états-majors de conduite régionaux (EMCR) ;
- organes de conduite au niveau communal¹ ;
- organisations de protection civile (OPC) ;
- autres organisations partenaires de la protection de la population : police, sapeurs-pompiers, santé publique et services techniques.

En outre, les responsables dans les communes et au niveau fédéral doivent également pouvoir s'informer du fonctionnement des points de rencontre d'urgence, des centres d'accueil et des centres d'assistance.

¹ Par souci de simplification et de clarté, seuls les organes de conduite cantonaux et régionaux sont mentionnés dans les documents modèles.

4

4. Points de rencontre d'urgence, centres d'accueil et centres d'assistance

Le plan d'évacuation des cantons d'Argovie et de Soleure, et, par conséquent, les documents modèles de l'OFPP sont centrés sur un modèle à trois niveaux : les niveaux points de rencontre d'urgence, centres d'accueil et centres d'assistance (cf. tableau ci-dessous).

Principe de base de l'évacuation

Représentation schématique

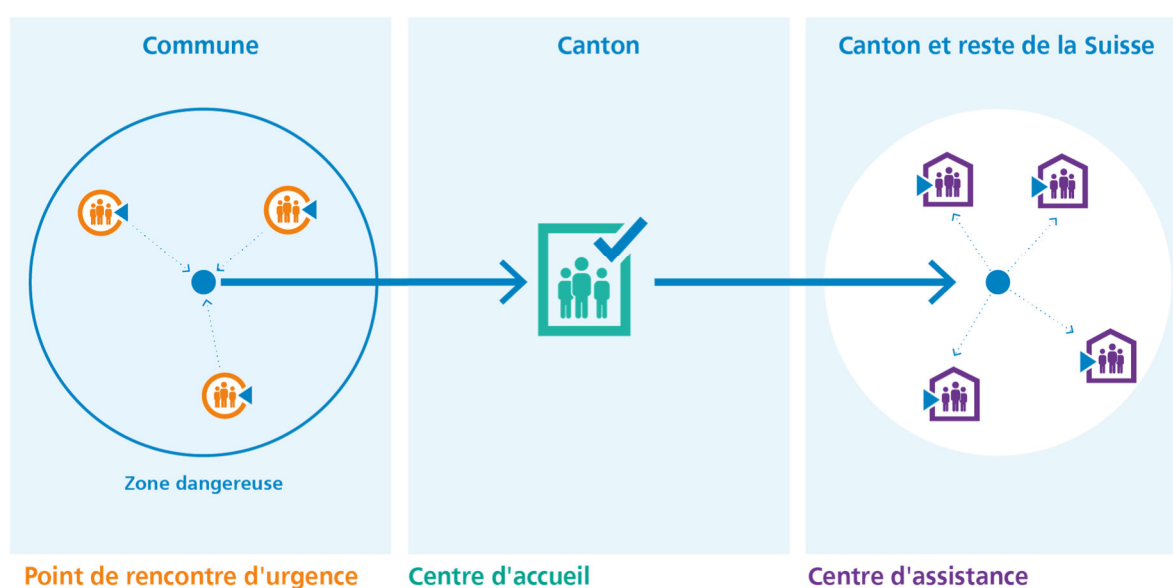


Illustration 1 : Principe de base de l'évacuation

Les trois niveaux sont présentés brièvement ci-après.

Points de rencontre d'urgence



Le point de rencontre d'urgence est un point de contact initial polyvalent qui accueille la population touchée en cas d'événement. En cas d'évacuation, les personnes qui ne peuvent quitter la zone sinistrée par leurs propres moyens peuvent se rendre aux points de rencontre d'urgence. Ceux-ci peuvent également être utilisés lorsqu'aucune évacuation n'est nécessaire. Ils peuvent servir par exemple de lieu d'échange d'informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus, pour la distribution d'eau potable lors de situations d'urgence ou pour répondre à d'autres besoins de base.

4

Pour que les points de rencontre d'urgence puissent être utilisés par la population en cas d'événement, ils doivent être facilement accessibles et leur emplacement doit être connu à l'avance. Les lieux qui conviennent le mieux pour une telle affectation sont les bâtiments publics tels que les maisons communales, les établissements scolaires, les salles polyvalentes ou les gares. Ils doivent pouvoir être opérationnels dans l'heure qui suit l'événement et le rester 24 h sur 24 pendant plusieurs jours.

Centres d'accueil



Si l'évolution de la situation ne permet pas le retour des personnes évacuées à leur domicile, on recourt alors au deuxième niveau du processus d'évacuation, représenté par les centres d'accueil. Dans ces centres, les personnes évacuées sont enregistrées et peuvent le cas échéant être regroupées avec leurs proches. Le séjour dans les centres d'accueil ne devrait pas dépasser 24 heures.

Les centres d'accueil se trouvent à l'extérieur de la zone sinistrée. Comme ils doivent pouvoir accueillir plusieurs milliers de personnes, il s'agit dans l'idéal d'espaces couverts existants tels que de grandes salles polyvalentes ou des centres sportifs. En fonction de la taille du canton, il conviendra de prévoir entre un et cinq centres d'accueil.

Centres d'assistance



Si l'évolution de la situation ne permet pas le retour des personnes évacuées après une plus longue durée, les centres d'assistance représentent alors le troisième niveau du processus d'évacuation. Il s'agit de logements de secours, prévus pour l'hébergement des personnes pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Il est par conséquent important de disposer d'une infrastructure adaptée à cet effet sur place. Les constructions de la protection civile par exemple peuvent servir à un hébergement de courte durée. Pour des séjours plus longs, les personnes évacuées devraient pouvoir être hébergées en fonction des possibilités dans des hôtels ou des maisons de vacances.

5

5. Dangers et nécessité d'une évacuation

Le tableau ci-après montre dans les champs en bleu quels sont les dangers pouvant entraîner une évacuation à grande échelle, préventive ou ultérieure, et à quel moment les points de rencontre d'urgence, les centres d'accueil et les centres d'assistance entrent en activité. Il s'appuie largement sur les résultats du projet « Évacuation et communication d'urgence » des cantons d'Argovie et de Soleure.

Danger	Évacuation préventive	Évacuation ultérieure	Exploitation des points de rencontre d'urgence	Exploitation du centre d'accueil	Exploitation du centre d'assistance
Accident dans une CN					
Accident dans un ouvrage d'accumulation ²					
Tremblement de terre					
Emploi d'armes A					
Accident routier / ferroviaire impliquant des marchandises dangereuses ³					
Accident majeur dans une installation de type C ³					
Bombe sale ³					
Défaillance de l'approvisionnement en eau potable					
Panne de courant					
Défaillance de l'infrastructure informatique					
Pénurie d'électricité					

2 On part ici d'un scénario prévoyant un délai de pré-alerte pour l'évacuation préventive. Il existe cependant des scénarios où l'évacuation doit s'effectuer dans l'urgence et sans délai de pré-alerte.

3 Ces trois dangers ne donnent pas lieu à une évacuation à grande échelle, tout au plus à une petite évacuation, très limitée.